

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal
du dix novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni à la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Madame Angèle PRILLARD, Maire.

Étaient présents : Mmes BOULLANGER Stéphanie, DOS SANTOS Aline, GIRARDET Fabienne, FIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey.
Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LEJEUNE Gilbert, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PETERLÉ Gaston, FIGUET Aurélien.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Néant

Absent(e)(s): Néant

Délégation de pouvoir : Néant

Un scrutin a eu lieu, Mme BOULLANGER Stéphanie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1) **Point sur les travaux Route de Malbrans**

2) **Point sur les problèmes de stationnement au sein du village**

- Opérations de marquage au sol pour les logements communaux Maison Faivre et Place de l'Église
- Proposition d'achat de la parcelle AB n°128 grande rue par M. RAUX Mickaël pour les logements place de l'église
- Proposition de location de 2 places de stationnement rue de la fromagerie pour les logements du 20 grande Rue
- Problématique du stationnement aux abords du Bar Epicerie « Le Pitch »

3) **Vente et achat de terrain**

- Vente et achat de terrain pour régularisation Commune / M. CHARTOGNE Hervé - Mme MASNADA Emmanuelle

4) **Baux communaux**

- Résiliation de la convention d'occupation précaire de la parcelle ZH n° 198 - Bail rural concernant la parcelle ZH n°261
- Convention d'occupation précaire relative aux parcelles D64 et 65
- Demande de colocation des associations Modula'son et Côté Court (local atelier communal)

5) **Proposition de participation aux fonds de solidarité pour le logement**

6) **Formation des Elus (DIF,) : point sur la réglementation**

7) **Proposition de devis**

- diagnostic archéologique au Château

- étude de faisabilité pour l'implantation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux

8) Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCLL et désignation des membres de la commission électorale

9) Renouvellement de la convention avec la SPA

10) Informations diverses

- prestation de SOCOTEC : contrôle mise aux normes Convention SPA
- Fusion des 3 communes

Mme le Maire demande à l'ordre du jour le remboursement de fonds à Mme BOULLANGER Stéphanie. Demande acceptée.

Le dernier compte rendu est lu et adopté.

1) Point sur les travaux Route de Malbrans

Les travaux d'aménagement de la route de Malbrans qui consistent en la création d'un trottoir longitudinal côté impair et la gestion des eaux de ruissellement ont débuté le 5 octobre 2020.

En parallèle, le Doubs Très Haut Débit a anticipé les travaux nécessaires à l'arrivée de la Fibre avec leurs entreprises retenues.

Conjointement aux travaux communaux, la CCLL renouvèlera quant à elle la couche de roulement de la chaussée.

L'ensemble des travaux de voirie est réalisé par l'entreprise Bonnefoy – 25660 SAONE.

La circulation a été contrainte par arrêté municipal pour chaussée rétrécie avec alternat par feux tricolore pendant toute la durée des travaux.

Les travaux d'aménagement de la route de Malbrans sont arrivés dans la phase de finition qui consiste en l'application des enrobés sur les trottoirs et la chaussée selon le planning prévisionnel suivant :

- Rabotage de la chaussée : le mardi 10 novembre
- Travaux de purge de chaussée, mise à niveau des ouvrages, reprofilage et imprégnation : du jeudi 12 au vendredi 13 novembre
- Application des enrobés de chaussée **sous route barrée totale** : une journée sur la semaine du 16 au 20 novembre
- Application des enrobés de trottoirs : 2^{ième} quinzaine de novembre

2) Point sur les problèmes de stationnement au sein du village

- **Opérations de marquage au sol pour les logements communaux Maison Faivre et Place de l'Église**

Ces opérations auront lieu début décembre.

- **Proposition d'achat de la parcelle AB n°128 grande rue par M. RAUX Mickaël pour les logements place de l'église**

Mme le Maire indique que Monsieur RAUX Mickaël a été reçu en mairie et a proposé d'acheter à la commune la parcelle cadastrée AB n°128, sur laquelle ses locataires de la place de l'Eglise se stationnent.

Elle indique que le conseil doit se prononcer sur cette proposition d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, la proposition d'achat car le conseil préfère proposer aux habitants de louer des places de stationnement, parmi lesquelles figure la place comprise dans la parcelle AB n°128, objet de la proposition d'achat.

- Proposition de location de 1 place de stationnement Grande Rue parcelle AB n°128 et de 3 places rue de la Fromagerie n° AB n°51

Mme le Maire indique que pour mieux gérer le stationnement des locataires de la commune au 4 rue de l'Eglise, 2 Route de Malbrans et 17 Grande rue, les places de stationnement seront marquées au sol.

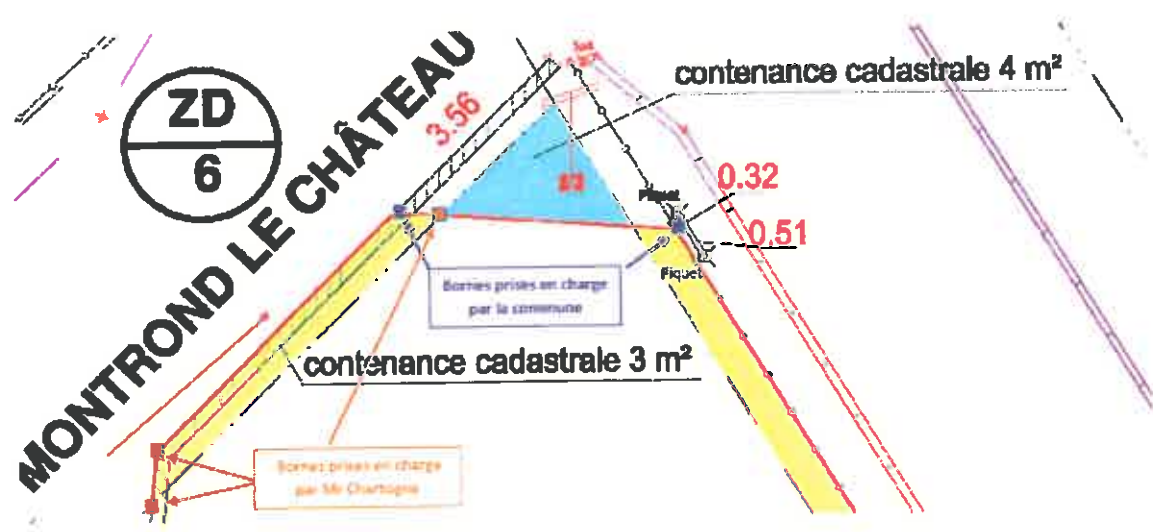
Madame le Maire propose également de mettre à la location 4 places de stationnement : 3 places rue de la fromagerie et 1 place Grande Rue, selon les localisations ci-dessous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour mettre à la location les 4 places de stationnement mentionnées ci-dessus.

- Problématique du stationnement aux abords du Bar Epicerie « Le Pitch » et sécurité routière dans le village

Mme le Maire demande à ce que ce sujet soit évoqué dans la prochaine commission voirie pour trouver une solution et parler plus globalement de la sécurité routière dans le village.

3) Vente et achat de terrain pour régularisation Commune/ M. CHARTOGNE Hervé Mme MASNADA Emmanuelle et régler un problème de sécurité routière



Un accord de principe entre les deux parties, lors d'une rencontre en mairie le 25/09/20 a été acté sur :

⇒ Achat de la parcelle bleue par la commune à M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle, avec prise en charge des frais de bornage (deux bornes) pour création de cette nouvelle parcelle.

- Achat des parcelles jaunes par Mr CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle à la commune, avec prise en charge des frais de bornage (trois bornes) pour création de cette nouvelle parcelle.
- Achat à 35 euros le m²
- Le partage des frais de notaire entre les deux parties pour ces actes de vente.
- La dépose partielle du mur empiétant sur le chemin d'exploitation et la création de la fondation pour le nouveau mur à la charge de la commune.
- La reconstruction du nouveau mur à la charge de M. CHARTOGNE Hervé et Mme MASNADA Emmanuelle

L'achat de la parcelle bleue par la commune et la dépose du mur permet de régler un problème de sécurité routière à ce croisement.

4) Baux communaux

- Résiliation de la convention d'occupation précaire de la parcelle ZH n°198 et mise en place d'un bail rural concernant la parcelle ZH n°261

Mme le Maire expose le contexte :

- La convention d'occupation précaire de la parcelle ZH n°198 signée le 28/11/2017 concerne en réalité la parcelle ZH n°261 (ex ZH n°240) pour laquelle Mme MARTIN Anna bénéficiait déjà d'un contrat de concession temporaire depuis le 31/03/2012. Cette convention n'a pas lieu d'exister.
- Le contrat de concession temporaire du 31/03/2012 concernant la parcelle ZH n°240 devenue ZH n°261 comprend la zone nommée « Au Plein » en zone 1 AU du PLU, d'une surface de 40 ares environ, sur laquelle la Municipalité souhaite vendre les parcelles communales.
- Mme le Maire propose dès lors de résilier la convention d'occupation précaire du 28/11/2017 et de consentir un bail rural à Mme MARTIN Anna sur la parcelle ZH n°261 (ex 240) dès lors que la division parcellaire demandée par la Municipalité aura eu lieu, pour la vente des parcelles communales, correspondantes à, la zone nommée « Au Plein » en zone 1 AU du PLU de la commune, d'une surface de 40 ares environ en remplacement du contrat de concession temporaire du 31/03/2012. Mme le Maire précise que pour cette parcelle, Mme MARTIN Anna bénéficie d'une autorisation d'exploiter préfectorale.

Les explications du Maire entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère :

- en faveur de la résiliation de la convention d'occupation précaire en date du 28/11/2017 concernant la parcelle ZH n°198 pour 40 ares intitulé « Au Plein ».
- en faveur de la mise en place d'un bail rural concernant la parcelle ZH n°261 (auparavant ZH n°240) dès lors que la division parcellaire demandée par la Municipalité aura eu lieu, pour la vente des parcelles communales, correspondantes à, la zone nommée « Au Plein » en zone 1 AU du PLU en remplacement du contrat de concession temporaire du 31/03/2012.

- Convention d'occupation précaire relative aux parcelles D64 et 65 à titre expérimental d'une durée de 1 an

Mme le Maire propose, afin de faciliter l'entretien des parcelles D n°64 et D n°65 au lieu-dit « Au Château », d'établir une convention d'occupation précaire avec Madame Anna MARTIN, gérante du centre équestre Centre Equestre - Elevage Du Gué sur lesdites parcelles.

La convention d'occupation précaire sera consentie à titre expérimental pour un an sans redevance d'occupation dans la mesure où le pâturage limitera pour le bailleur les coûts d'entretien sur lesdites parcelles.

Le preneur emmènera pâturer ses animaux uniquement sur demande expresse du bailleur qui lui sera signifiée par mail. Le preneur devra stopper le pâturage à la demande du bailleur qui lui sera également signifié par mail.

La convention sera établie à compter de la mise en place par la Municipalité d'un point d'eau et de clôture mobiles (avec un financement dans le cadre de la politique de gestion de l'ENS de la Motte du Château).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'établir cette convention avec Mme Anna MARTIN. Il charge Mme le Maire de signer tous les documents afférents à cette convention.

Demande de colocation des associations Modula'son et Côté Court (local atelier communal)

Mme le Maire explique que, compte tenu de la situation actuelle liée au COVID-19 et afin de partager le loyer du local loué, situé à l'atelier communal, chemin de Chenecey, l'association Modula'son demande de modifier le contrat de location d'un montant de 375 €/mois pour établir un contrat de co-location avec l'association "côté court" (organisation de spectacle vivant pour jeune public) et de pouvoir stationner un véhicule à côté du local loué.

Après échanges, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette modification du contrat. Le stationnement du véhicule est toléré par le Conseil Municipal mais ne fait pas partie du contrat de colocation.

Une clause de solidarité entre les 2 locataires sera intégrée au contrat de co-location.

5) Proposition de participation aux fonds de solidarité pour le logement

Ce sujet est reporté à un prochain conseil, faute d'avoir tous les éléments pour se positionner

6) Formation des Elus (DIF)

Mme le Maire explique que le droit individuel à la formation des élus locaux (DIF) est ouvert à tous les élus, qu'ils perçoivent ou non une indemnité de fonction : ils accumulent ainsi 20 heures de droit à la formation par année. Sa gestion administrative, technique est assurée par la Caisse des dépôts et consignations.

Mme le Maire explique également qu'en application du décret n° 2020-942 du 29 juillet 2020 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, un montant dédié à la formation des élus, au minimum égal à 2% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au membre du conseil doit être inscrit tous les ans au budget, soit 520 euros, sur le compte 6535 pour la formation des élus locaux.

Par ailleurs, elle indique que les offres de formations reçues en mairie seront transmises pour information à l'ensemble des conseillers qui pourront s'inscrire à des formations s'ils le souhaitent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire tous les ans au budget, la somme de 520 euros, sur le compte 6535 pour la formation des élus locaux.

7) Proposition de devis

Diagnostic archéologique au Château

A la demande de la municipalité, ont été reçus un devis de 2667,06 HT (TVA non applicable) a été reçu relatif au diagnostic archéologique du site médiéval de la Motte du Château et un autre devis

de 4080 € TTC relatif à la prise de photos par drone du site avec la technique du LiDAR qui reconstitue le relief sous la végétation. Mme le Maire sollicite actuellement les financeurs potentiels de ces devis pour exposer, à un prochain conseil, le plan de financement qui pourrait être retenu. Elle remercie Mme Stéphanie BOULLANGER pour son investissement sur ce dossier

- **Etude de faisabilité pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux**

Mme le Maire explique que la commune de Montrond le Château a sollicité la Fruitière à Energies pour un projet d'installation photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment communal. Les besoins concernent la pré-étude et l'accompagnement du projet sur la toiture du bâtiment communal situé au 6 rue de la Mairie (mairie, école, salle polyvalente).

La pré-étude de faisabilité permettra de concevoir et de dimensionner la mise en place du projet en analysant les besoins et les contraintes du site.

La prestation fournie par la Fruitière à Energies se décompose de la façon suivante :

PRESTATIONS	DÉTAIL	PRIX UNITAIRE € HT	PRIX UNITAIRE € TTC
	<u>PHASE 0</u>		
	Pré-audit	70.00 OFFERT	84.00 OFFERT
<u>PHASE 1</u> Pré-Étude	Audit, dimensionnement et pré-étude financière	300.00	360.00
	TOTAL PHASE 1	300.00	360.00

La prestation de pré-étude pourra présenter jusqu'à deux scénarios comparatifs pour un unique projet photovoltaïque sur un bâtiment.

La demande d'examen de scénarios complémentaires fera l'objet d'un nouveau devis.

8) Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCLL et désignation des membres de la commission électorale

Mme le Maire explique que lors de l'assemblée communautaire du 15 octobre dernier, les conseillers communautaires ont voté pour la durée du mandat la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avec 80 membres répartis de la manière suivante :

- 1 membre pour les communes de moins de 1 000 habitants
- 2 membres pour les communes entre 1 000 et 2 000 habitants
- 4 membres pour les communes de plus de 2 000 habitants

Il convient donc de délibérer dans chaque commune pour désigner parmi les conseillers municipaux un représentant titulaire et un suppléant qui siègera au sein de la CLECT.

Pour rappel, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour rôle d'évaluer les montants des charges transférées. Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- M. COQUIARD Vincent titulaire,
- Mme PRILLARD Angèle suppléante

Commission électorale : désignation de 3 membres

Mme le Maire explique que, suite au renouvellement général des conseils municipaux les 15 mars et 28 juin 2020, il est nécessaire de procéder au renouvellement, pour 3 ans, des commissions communales de contrôle des listes électorales, initialement constituées en 2018, conformément à l'article R.7 du code électoral.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission est composée de **3 membres** :

- un conseiller municipal, pris dans l'ordre du tableau, volontaire (hors maire et adjoints) ; à défaut de volontaire, le conseiller municipal le plus jeune (hors maire et adjoints) sera désigné : M. Aurélien PIGUET, conseiller municipal, se porte volontaire.
- un délégué de l'administration (qui ne doit pas être membre du conseil municipal) : M. GAILLARD Claude se porte volontaire (déjà délégué sous le mandat précédent)
- un délégué du Tribunal judiciaire : M. DECREUSE Raoul se porte volontaire (déjà délégué sous le mandat précédent)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Aurélien PIGUET : conseiller municipal
 - M. GAILLARD Claude : délégué de l'administration
 - M. DECREUSE Raoul : délégué du Tribunal judiciaire
- membres de la commission électorale

9) Informations :

- **Prestation du bureau de contrôle SOCOTEC** pour avoir un diagnostic sur l'accessibilité de la mairie et de la salle polyvalente. Le SRPI a également signé un devis pour l'école. L'analyse de SOCOTEC porte également sur les non conformités dans le domaine électrique et de la sécurité incendie. SOCOTEC est intervenue pour effectuer sa prestation le 30/10/2020 en présence de Mme le Maire, Xavier LIDOINE et Ludovic NICOT président du SRPI. Les diagnostics révèlent des travaux d'accessibilité à opérer concernant l'accès à la mairie et à la salle polyvalente. Pour l'école, quelques petits travaux d'accessibilité sont à opérer.

Concernant la réglementation sécurité incendie et électriques, quelques travaux sont à prévoir au sein de l'école et de la salle polyvalente pour être en conformité avec les normes actuelles (même s'il n'y a aucune obligation réglementaire de la faire). Il ne s'agit que de petits travaux.

- **Remboursement avance de fonds**

Madame le Maire explique que Mme Stéphanie BOULLANGER, conseillère municipale a acheté des fournitures pour les décorations de Noël 2020 chez :

- LEROY MERLIN – rue Guillaume Apollinaire – 25000 BESANÇON facture de 111,50 € n° 055887 du 29/10/2020

- SAS GIFI – rue Joachin du Bellay – 25000 BESANCON facture de 140 € n° 003009604 du 29/10/2020.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser les factures réglées par Mme BOULLANGER Stéphanie d'un montant de 251,50 €.

- Convention SPA

Madame le Maire explique que la commune avait souscrit en décembre 2019 pour une durée d'un an, une convention de fourrière avec la SPA de Besançon, 27 rue Alfred Sancey – 25000 BESANÇON afin de répondre aux impératifs de la loi en matière d'animaux errants (chiens).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette convention et s'engage à verser forfaitairement une somme de 0,50 € par habitants par an pour une durée de 1 an sur la base du dernier recensement.

- Fusion des 3 communes

Mme le Maire indique, qu'en raison du nouveau confinement, la réunion des 3 conseils municipaux de Mérey sous Montrond, Montrond le Château et Villers sous Montrond, prévue le 13/11/2020 est annulée. Afin d'avancer tout de même dans les réflexions autour du projet de fusion des communes. Mme le Maire ainsi que les Maires de Mérey sous Montrond et Villers sous Montrond proposent d'adresser un questionnaire à tous les conseillers afin d'arriver à dégager les principaux sujets à travailler dans le cadre de ce projet de fusion. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette méthodologie de travail

Le prochain conseil municipal se réunira le mardi 8 décembre 2020 à 20 h 00

Séance levée à 23 h 00



Le Maire
Angèle PRILLARD

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2020/10-11-01	Droit individuel à la formation des élus locaux et rappel des obligations des collectivités s'agissant de la formation de leurs élus
DCM n° 2020/10-11-02	Résiliation convention d'occupation précaire parcelle ZH n°198 et mise en place d'un bail rural parcelle ZH n°261
DCM n° 2020/10-11-03	Convention d'occupation précaire parcelle D n°64 et D n°65 à titre expérimental pour un an.
DCM n° 2020/10-11-04	Contrat de co-location entre les associations Modula'son et Côté court
DCM n° 2020/10-11-05	Proposition d'achat de la parcelle AB n° 128 par M. RAUX Mickaël à la Commune
DCM n° 2020/10-11-06	Désignation de 2 représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
DCM n° 2020/10-11-07	Acceptation devis prestation de pré-étude et accompagnement pour la mise en place d'un projet photovoltaïque.
DCM n° 2020/10-11-08	Désignation représentants de la commission électorale
DCM n° 2020/10-11-09	Remboursement avance de fonds
DCM n° 2020/10-11-10	Renouvellement convention SPA
DCM n° 2020/10-11-11	Location de places de stationnement rue de la Fromagerie et Grande Rue

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume	
BOULLANGER Stéphanie		PERRIN Pascal	
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	
DOS SANTOS Aline		PIGUET Aurélien	
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne		PRILARD Angèle	
LEJEUNE Gilbert		STEHLY Audrey	
LIDOINE Xavier			

